



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Première réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/1)

Libreville, Gabon, 3-7 novembre 2025

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

4.8. Rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
Cette note de travail présente l'état d'avancement du Rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne ainsi que la stratégie proposée en vue de la production d'un Rapport annuel intégré du système de l'aviation AFI, conformément au Manuel de procédures du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG), Partie VIII-E.	
La suite à donner est présentée au paragraphe 3.	
<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne</i>

1 INTRODUCTION

- 1.1. La Réunion extraordinaire du Groupe régional Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG) et du Groupe régional Afrique-océan Indien de sécurité de l'aviation (RASG-AFI) qui s'est tenue en juillet 2024 a approuvé la fusion des deux groupes en une seule entité dénommée « Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation » (AASPG). La création de l'AASPG vise à améliorer les performances d'APIRG et du RASG-AFI, à optimiser l'utilisation des ressources limitées (humaines, financières, temporelles, etc.) et à renforcer la coordination et l'harmonisation dans la planification, la mise en œuvre, l'exploitation et la supervision des activités de l'aviation civile dans la région.
- 1.2. La quête d'harmonisation et d'efficacité dans le secteur de l'aviation au sein de la région Afrique-océan Indien (AFI) a conduit à la rationalisation de plusieurs activités

précédemment menées dans le cadre de divers projets, parmi lesquelles l’élaboration et la publication d’un rapport annuel unique sur la sécurité et la navigation aérienne.

- 1.3. Il convient de rappeler que dans le cadre des Groupes précédents, le Rapport annuel sur la sécurité et le Rapport annuel sur la navigation aérienne étaient élaborés séparément par l’Équipe de rédaction du Rapport annuel de sécurité (ASRT) et l’Équipe de rédaction du Rapport annuel de navigation aérienne (AANRT), respectivement. Les deux rapports en étaient respectivement à leur 10^e et 2^e édition.
- 1.4. La création de l’AASPG appelle un changement de paradigme dans la production de ces rapports, tant en termes de structure que de contenu, afin de refléter une approche unifiée et à l’échelle du système.

2. ANALYSE

Structure du rapport

- 2.1. Sur la base de l’approche intégrée soutenue dans le cadre de l’AASPG, le Rapport annuel de sécurité et de navigation aérienne passera de deux rapports distincts à un seul Rapport annuel du système de l’aviation couvrant à la fois la sécurité et la navigation aérienne.
- 2.2. Il a été jugé opportun de présenter les éditions 2024 et 2025 du rapport sous la forme d’un document unique combinant les deux rapports, Partie 1 - Sécurité et Partie 2 - Navigation aérienne. Chaque partie ayant été élaborée selon la méthodologie existante et par l’équipe de rédaction correspondante (anciennement ASRT et AART).
- 2.3. Le passage à un Rapport annuel sur le système de l’aviation totalement intégré devrait entrer en vigueur à compter de 2027, après (i) la création de l’Équipe de rédaction du Rapport annuel de l’AASPG (AART), conformément à la Partie VIII-E du Manuel de procédures de l’AASPG ; (ii) l’élaboration d’un modèle de rapport unifié en 2025-2026, tenant compte du critère d’intégration de la sécurité et de la navigation aérienne ; et (iii) l’approbation de la structure du rapport intégré d’ici à 2026, ouvrant la voie à sa mise en œuvre complète en 2027. Le calendrier proposé pour cette transition est présenté à l’Annexe 1 du présent document. Les Termes de référence de l’Équipe de rédaction du Rapport annuel de l’AASPG (AART) sont présentés à l’Annexe 2 du présent document.

Contenu du rapport 2024

- 2.4. L’édition 2024 du Rapport annuel de sécurité et de navigation aérienne est structurée en deux parties : Partie 1 - Sécurité et Partie 2 - Navigation aérienne.
- 2.5. La Partie 1 (Sécurité) couvre les aspects de sécurité relatifs :
 - aux informations de sécurité réactives ;
 - aux informations de sécurité proactive ; et
 - aux informations de sécurité préventives.

2.6. La Partie 2 (Navigation aérienne) des aspects relatifs :

- à l'état d'avancement de la mise en œuvre des blocs constitutifs de base (BBB) dans la région Afrique-océan Indien (AFI) ;
- aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des éléments ASBU dans la région AFI ; et
- aux initiatives régionales en matière de navigation aérienne.

2.7. Le projet initial du Rapport annuel 2024 de sécurité et de navigation aérienne est joint en Annexe 3 de la présente note de travail pour examen par les participants à la réunion.

3 SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies dans le présent document ;
- b) approuver la création de l'Équipe de rédaction du Rapport annuel de l'AASPG et le calendrier proposé pour la restructuration du Rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne ; et
- c) approuver le projet initial du Rapport annuel 2024 de sécurité et de navigation aérienne et fournir des orientations supplémentaires, le cas échéant.

<i>Conclusion 1/XX de l'AASPG/1 : Rapport annuel de l'AASPG</i>					
Pourquoi :	<i>Que, afin de garantir une publication efficace et en temps opportun du Rapport annuel du système de l'aviation</i>				
Quoi :	<i>a) Le projet de Rapport annuel 2024 de sécurité et de navigation aérienne est approuvé et que le Secrétariat coordonne sa publication d'ici le 31 décembre 2025.</i> <i>b) Le Secrétariat coordonne la nomination des membres de l'Équipe de rédaction du Rapport annuel de l'AASPG (AART).</i> <i>c) L'AART élabore et soumet le modèle du nouveau Rapport annuel du système de l'aviation pour examen.</i>				
Qui :	<i>a) AASPG</i> <i>b) OACI</i> <i>c) AART</i>				
Quand :	<i>a) 7 novembre 2025</i> <i>b) 31 décembre 2025</i> <i>c) AASPG/2</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi requis	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Équipe AART mise en place	Moyens de collecte des données	Rapport du Secrétariat à l'AASPG

			Indicateur 1 : Modèle de rapport annuel élaboré		
--	--	--	---	--	--

ANNEXE 1 – Calendrier de la restructuration du Rapport annuel de sécurité et de navigation aérienne